

Communication de Monsieur Hubert Collin



Séance du 21 avril 2006



Le compte général du «Receveur de la Contei de Bar» en 1321-1328

Il existe, aux Archives de la Meuse, à Bar-le-Duc, un gros registre manuscrit qui date des années 1321-1328. Ce registre, à première vue remarquable surtout par le papier dont il est formé, l'un des premiers papiers connus, et par l'écriture manuscrite qui le remplit, une belle écriture cursive diplomatique élégante et tracée d'une main ferme, est regardé par les médiévistes comme l'un des plus intéressants documents d'archives du Moyen Âge lorrain.^[1]

Il est en effet le plus ancien registre de comptes administratifs de cet Etat féodal qu'était le comté de Bar, qui soit parvenu intact et complet jusqu'à nous. Il comporte 308 pages dont quelques-unes sont cependant restées blanches.

Considéré jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle par les érudits comme intimidant par son aspect technique, et comme redoutable par la masse d'informations inconnues, donc problématiques, dont il était porteur, il n'a été étudié vraiment que par deux jeunes chartistes travaillant isolément : Françoise Bichelonne, d'une part, Gérard Naud, d'autre part. La première en a tiré une partie de sa thèse d'Ecole des Chartes sur le règne d'Edouard I^{er}, comte de Bar, 1302-1336, soutenue en 1962. Le second s'en est servi pour son importante étude sur le comte de Bar, client en foires de Champagne, parue dans les Annales de l'Est en 1967.

La faveur dont jouissait l'histoire économique et sociale dans le monde de la recherche érudite au cours des années soixante n'était pas étrangère à la dé-

marche audacieuse de ces deux jeunes savants. Jusqu'alors, même le magnifique érudit que fut notre confrère Mgr Charles Aimond n'avait pas osé se frotter vraiment à l'étude de ce registre. Françoise Bichelonne et Gérard Naud, eux, n'hésitèrent pas à l'affronter résolument. Les premiers résultats atteints se révélèrent pleinement convaincants : les difficultés rencontrées n'étaient donc pas insurmontables et la nouveauté des informations justifiait amplement le travail dépensé. Depuis lors, l'auteur de ces lignes a publié une édition imprimée de ce texte reconnu important, et l'édition comporte 166 pages, sans compter l'apparat critique qui l'accompagne.^[2]

Le cadre territorial du Comté en 1321-1328

A l'époque de la rédaction du registre, le comté de Bar est formé de villes et de villages groupés en 20 châtelainies portant habituellement le nom de prévôtés parce que chacune était administrée par un prévôt.

Cinq prévôtés-châtelainies forment le bailliage de Bassigny : elles sont celles de Lamarche et de Châtillon-sur-Saône (Vosges), de La Mothe-et-Bourmont (Haute-Marne), de Conflans-en-Bourgogne (Haute-Saône) et Gondrecourt-le-Château (Meuse).

Ensuite vient la prévôté de Bar-le-Duc (Meuse) qui comporte 32 villes et villages, dont faisait partie le chef-lieu du comté.

Ensuite se trouve le bailliage de Saint-Mihiel, comptant neuf prévôtés-châtelainies, dont six en Meurthe-et-Moselle (Foug, Mousson et Pont-à-Mousson, Briey, Sancy, Longwy, Longuyon) et quatre dans la Meuse (Lachaussée, Amel-et-Etain, Marville, Saint-Mihiel).

Enfin vient le bailliage de Clermont-en-Argonne qui regroupe quatre prévôtés-châtelainies meusiennes : Stenay, Varennes, Souilly et Clermont-en-Argonne. La moitié de ces localités sont situées dans le département actuel de la Meuse, 40 % le sont en Meurthe-et-Moselle, les autres localités se répartissent entre les Vosges, la Moselle, la Haute-Marne et la Haute-Saône.

Il existe un château au siège de chaque prévôté-châtelainie. Les plus importants des châteaux, comme ceux de Bar-le-Duc, de Mousson, ou de Clermont-en-Argonne, sont dirigés par un capitaine faisant office de châtelain. Ailleurs, dans les châteaux ordinaires, le prévôt cumule ses propres fonctions avec celles de châtelain. Plusieurs châtelainies paraissent manquer sur la liste qui précède, par exemple celles de Troyon-Heudicourt-sous-les-Côtes, de Condé-sur-Moselle, de Conflans-en-Jarnisy et de Pompey-L'Avantgarde : ces châtelainies ont bien fait jadis partie du Barrois, mais elles ont été incorporées au comté de Bar postérieurement à la période envisagée ici.

Signalons enfin que la prévôté-châtellenie de La Mothe-et-Bourmont porte le nom de sénéchaussée et son prévôt celui de sénéchal. Le mystère plane sur la cause de ces appellations uniques en Lorraine. Le seul exemple de «sénéchal» que nous connaissions dans la grande région est celui du sire de Joinville, qui était sénéchal de Champagne.

Le rôle des Prévôts

Les prévôts possèdent des attributions très étendues. Ils lèvent les impôts. Comme ces impôts sont mixtes, c'est-à-dire payables en deniers et en denrées agricoles, très souvent, les prévôts sont aussi cellériers de leurs prévôtés, ce qui veut dire qu'ils en sont les magasiniers, d'où l'aspect de ferme agricole de la maison de chaque prévôt. Quand il n'existe pas de châtelain au siège ou dans l'étendue de la prévôté, le prévôt en accomplit la fonction. Il habite alors au château, et ceci dans la plupart des prévôtés, pourvoit à son entretien, à son armement, à sa garde et convoque les paysans au service militaire en cas de guerre. Les textes appellent cela les *semondre*. Les prévôts, assistés de sergents, font la police, jugent les délits, entreprennent des chevauchées *pour terre retenir*, c'est-à-dire pour assurer et défendre en justice, dans l'étendue de la prévôté, les droits du comte contestés ou usurpés par des seigneurs voisins.

Enfin les prévôts payent les dépenses des prévôtés qui consistent essentiellement en dépenses d'ouvrages : réparations du château et des usines banales (fours, moulins, pressoirs, tuileries...). Les prévôts payent les gages des sergents, des portiers du château et des forestiers. Ils payent aussi les rentes assignées sur les revenus de la prévôté et les fiefs de bourse. Enfin, ils acquittent les dépenses de messagerie et celles des fournitures diverses. Les prévôts désignent et installent les maires et ils encaissent les revenus des communautés perçus par ces derniers.

Le système fiscal

Les redevances payées par les sujets sont extrêmement nombreuses et variées. Aucune homogénéité ni aucune justice fiscale ne règne alors. Il est même, d'après les coutumes et les usages locaux, bien difficile de distinguer les redevances domaniales des redevances seigneuriales.

Les redevances domaniales sont des sortes de loyers pesant sur les terres communes, les prés et les bois.

Les redevances seigneuriales pèsent sur les *sujets* et sur des *activités*. Sur les *sujets*, ce sont les impôts personnels (tailles, bourgeoisies, corvées). Sur les *activités* pèsent les taxes de marchés (tonlieux), les gardes des foires, les censives sur les juifs et les lombards, faisant le commerce de l'argent, les issues des

maires, et les innombrables impôts indirects déguisés d'une grande variété de vocables : péages, gerbages, rouages, chéneries et bien d'autres.

À l'époque envisagée, c'est-à-dire les années 1321-1328, on voit un système fiscal nouveau se mettre peu à peu en place et remplacer le vieux système arbitraire des tailles, qui *montent et qui avallent*, c'est-à-dire qui montent et qui descendent d'une année sur l'autre, au mépris de toute logique et de toute justice.

Le nouveau système est celui des *assises*. En Lorraine, les *assises* sont la principale innovation contenue dans les fameuses chartes de franchises.

Les *assises*, c'est-à-dire les redevances installées par une nouvelle procédure d'assiette, sont concédées par le comte à la suite d'une négociation avec une communauté. La concession donne lieu au paiement d'un forfait collectif renouvelable après un certain délai. Le plus souvent, la concession est orale et devient une coutume locale. Plus rarement, la concession donne lieu à la délivrance d'une charte, dite alors *charte de franchises* ou *charte de mise à l'assise* et le document se réfère à une charte connue, par exemple la charte de Stenay. Cette charte devient «chef de sens» et sert aux interprétations. En cas de litige, on peut se rendre à Stenay pour demander des éclaircissements aux échevins du lieu.

Les redevances sont à proprement parler *assises* sur le bétail de trait, bœufs ou chevaux, possédé par chaque chef de culture. Pour chaque *charrue* attelée de deux bœufs, par exemple, la concession de franchises prévoit des redevances fixes : tant de deniers, tant de réseaux de froment, de blé d'hiver, d'orge ou d'avoine, tant de setiers de vin, tant de poules, appelées gelines, et telles quantités d'autres marchandises : bandes de lard, fromages, cires etc. Il existe tout un système d'équivalence entre les denrées et une coutume d'évaluation pour les cultivateurs sans attelage, pour les veuves, pour les paysans non cultivateurs, etc...

On peut dire que le remplacement progressif des tailles arbitraires par des assises négociées devient une première démarche dans le processus qui conduit lentement à la rédaction des coutumes. Les seigneurs féodaux, tels que le comte de Bar, sont en train de chercher, par ces franchises, à moderniser les structures de la société rurale et à donner un deuxième souffle au mouvement de mise en valeur de l'espace foncier.

La condition des personnes

Les habitants du Barrois qui ne sont ni des hommes d'Eglise, ni des seigneurs possesseurs de fiefs - ces derniers réputés *nobles*, selon ce qualificatif jamais employé - forment une troisième catégorie sociale, la plus nombreuse, qui est alors en profonde mutation.

Au bas de l'échelle sociale, on trouve les *hommes de corps*, jadis appelés serfs. Leur qualité de «non-libres» n'est jamais évoquée nulle part. Cependant, bien des tares serviles sont encore attachées aux hommes de corps : ils sont assignés à résidence. Celui qui s'absente durablement sans le congé du prévôt est reconnu coupable de *forfuyance* et frappé de saisie de ses biens meubles. La femme qui se marie en dehors de la prévôté sans permission et quitte les lieux pour suivre son mari se rend coupable de *formariage*. En soustrayant sa personne au seigneur comte de Bar, elle lui porte préjudice et le mari doit payer une composition pécuniaire. Le père de famille qui fait entrer son fils dans une abbaye soustrait un sujet au comté. Le père ayant fait «prendre couronne» (il s'agit d'une couronne de cheveux) doit alors payer une forte amende.

Les hommes de corps sont assujettis aux tailles et aux corvées : handicap héréditaire si l'on veut, mais cette condition servile ouvre droit aux usages communautaires, tels que la vaine pâture et le bois de feu, et l'homme laborieux est assuré de ne pas mourir de faim.

Enfin, l'homme de corps qui meurt sans héritier direct sait que ses biens meubles, le plus souvent son bétail, seront vendus au profit du seigneur-comte. Si un collatéral récupère le bétail, il devra payer une *eschoite*.

Celui qui veut échapper à la condition d'homme de corps, par exemple pour voyager et faire du commerce, doit demander à être admis dans la *garde*, dite aussi la *vouerie* ou la *commandise*, du seigneur-comte. A partir de ce moment, le sujet devient redevable d'un impôt spécial appelé *bourgeoisie* qui le fait échapper à la culture de la terre.

On peut aussi entrer dans la garde du comte à titre collectif. On pénètre ainsi dans la *bourgeoisie* d'un village affranchi et l'on bénéficie des «libertés» prévues par la concession. Généralement, parmi ces «libertés» figure le droit de s'absenter durablement, pourvu que les redevances soient payées ponctuellement.

Le système des gardes ou, si l'on préfère, des bourgeoisies, est un système qui se développe beaucoup à l'époque envisagée, mais il est un système précaire et ne survivant pas à son bénéficiaire.

La condition d'homme de corps, si décriée mais si pleine d'avantages sociaux réels, s'est conservée en Lorraine jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Elle fut alors remise en

question à propos de la corvée d'entretien des routes, impôt injuste par-dessus tous autres puisque les principaux bénéficiaires en étaient exemptés.

Les Lombards

On constate que les Lombards, spécialistes des transactions financières, sont présents nombreux dans chacune des prévôtés de la Lorraine et du Barrois. Leur présence est ancienne. Ils proviennent de la Lombardie, certes, mais aussi de la Toscane.

Ils sont des protégés personnels du comte de Bar qui leur accorde le droit de tenir leurs *tables* (devenues des *banques*) et leur fait payer des *censives* spéciales négociées. De même que les *censives* des juifs, les *censives* des Lombards équivalent à des droits de bourgeoisie et leur confèrent des protections juridiques personnelles.

Les Lombards sont traditionnellement des changeurs de monnaie. Ils émettent des lettres de change dont ils sont les inventeurs.

Prêteurs sur gages fonciers, ils sont aussi marchands de biens. Ils prêtent également sur gages mobiliers. Les Lombards de Varennes acceptent par exemple en gage la vaisselle d'argent de la comtesse de Bar, les Lombards de Metz le font aussi : situation peu reluisante et qui se reproduit d'âge en âge.

Les Lombards sont les correspondants des compagnies présentes sur les foires de Champagne. Dans les pages du compte, nous avons rencontré les Angoiselles (*Anguissola*), les Doussaints (*Dolzani*), les Falles (*Falli*), les Bardes (*Bardi*). Le comte Edouard et ses officiers sont clients sur les foires de Provins, de Bar-sur-Aube, de Troyes, de Lagny, de Reims et de Châlons-sur-Marne. Les principales marchandises qu'ils y achètent sont de la draperie de luxe (draps de Bruxelles, de Gand, de Malines), de la pelleterie de Troyes, et des chevaux. On achète aussi des vins d'Auxerre et de Beaune.

Les Juifs

Les juifs sont traditionnellement nombreux en Lorraine depuis l'Antiquité. On les trouve établis à Metz. On les constate présents à Nancy où, en 1286, ils ont obtenu la concession d'un cimetière au Vieil-Aître.

Les juifs deviennent brusquement plus nombreux encore à partir de 1322. Expulsés de France par les rois Philippe V et Charles IV, les juifs de Brie et de Champagne trouvent refuge en Barrois qui est un état féodal étranger au royaume. Les juifs y échappent donc aux poursuites.

En 1323, le comte Edouard ordonne un recensement des juifs dans la ville de Saint-Mihiel. Plusieurs centaines de chefs de famille sont alors dénombrés.

La plupart se sont faits recenser spontanément, mais on constate que des rafles de juifs et des saisies de biens juifs sont opérées à Foug, à Laheyecourt, à Bar-le-Duc, à Condé-en-Barrois, à Savonnières-en-Perthois, à Longeaux. Des violences ont sans doute accompagné les exactions.

Après leur établissement en Barrois, les juifs se voient concéder des conventions fiscales individuelles désignées comme des *censives*. Les censives s'élèvent de 30 à 100 sous par an et par chef de famille. Le régime fiscal spécial qui leur est attribué est une forme de bourgeoisie individuelle, ce qui veut dire que le comte de Bar favorise leur présence dans son comté. Un cimetière leur est d'ailleurs concédé à Saint-Mihiel et leur est vendu au prix élevé de 300 livres. Aucune synagogue n'est en revanche mentionnée.

Le Barrois, pays producteur de vin

Parmi les recettes d'impôts en nature, on constate avec intérêt que figurent d'importantes quantités de vin. Le comte perçoit des revenus en vin dans la châellenie de Bar et dans celle de Foug. Dans cette dernière, il existe des vignes à Foug et à Domgermain.

Il y eut de bonnes vendanges dans la châellenie de Bar en 1321. On récolta 184 muids et demi à Bar, 20 muids et demi à Savonnières-devant-Bar, 90 muids à Longeville, 37 muids et demi à Tannois, soit un total de 372 muids et demi, soit encore 598,23 hectolitres. Le muid de Toul contient 160,60 litres, le setier 10,40 litres.

Les années 1321-1322 rapportent dans ces quatre paroisses un total de 430 muids 4 setiers, c'est-à-dire 690,99 hectolitres.

De ces vins, les meilleurs sont ceux de la côte de Longeville (68 muids) et ils se sont vendus 20 sous le muid. Pour un sou, salaire journalier d'un valet, on pouvait donc théoriquement acheter en gros 8,03 litres de vin. Les autres vins, moins recherchés, sont alors prisés 18 sous le muid.

Ces vins servent à la consommation du comte et de sa «maisnie». Ils servent à approvisionner les châteaux comtaux et les résidences de Bar-le-Duc, de Clermont-en-Argonne, de Saint-Mihiel, de Pont-à-Mousson, de Kœur, de Jeand'heures...

D'autres quantités sont vendues, notamment à Beaune, en Bourgogne, et l'on rencontre de nombreuses mentions de telles ventes.

Par exemple, le marchand Gilles Ferrion, de Beaune, achète 12 queues de vin de Bar de 1321 et le paie 100 sous la queue. Comme la queue mesure 481,80 litres, 12 queues représentent 57,81 hectolitres et un sou permet d'acheter

4,81 litres. Le denier, qui est un douzième du sou, permet d'acheter 0,40 litre au marché de gros.

D'autre part, le comte Edouard perçoit à Beaune des revenus personnels en vins. Des voituriers vont les chercher et les revendent sur le marché lorrain.

Sur ce marché intérieur sont négociées aussi d'importantes quantités de vins d'Alsace et de vins d'Auxerre.

Le train de vie du Comte Édouard

Ses revenus. Le comte de Bar tire de son comté de 8 000 à 10 000 livres tournois par an. En outre, le comte obtient d'autres revenus provenant des juifs et des Lombards, de certaines affaires politiques et personnelles, de la concession de chartes de franchises, de ventes d'offices, de prises de guerre. L'ensemble peut se monter à 8 000 lb. par an, soit au total de 16 000 à 20 000 lb. annuellement. Sur ces deniers, le comte paie les frais de fonctionnement de son Etat, ses dépenses personnelles, les dépenses militaires etc. Le salaire d'un valet à cheval se monte à un sou par jour. Le maître-arbalétrier des gardes du corps gagne 2 sous 6 deniers par jour. Toujours à court d'argent, le comte vit au-dessus de ses moyens.

Comme les revenus réguliers sont insuffisants, le comte fait appel au crédit. Pour effectuer des paiements en foires de Champagne, le comte Edouard se fait prêter par exemple 5 432 lb. 12 s. 5d. tournois en 1324-1325.

Sa personne et son entourage. Né en 1296, Edouard a pour parents le comte de Bar Henri III et Aliénor d'Angleterre, son épouse. Il est, par sa mère, petit-fils d'Edouard I^{er} d'Angleterre (1272-1307), ce qui lui vaut ce prénom inusité dans nos régions. Le jeune Edouard devient comte de Bar à la mort de son père en 1302.

En 1310, il épouse la princesse Marie, sœur du duc de Bourgogne. La nouvelle comtesse de Bar vit habituellement au château de Clermont-en-Argonne et séjourne souvent dans les hôtels comaux de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson. Son entourage, assez nombreux, coûte fort cher et la comtesse, elle aussi, est obligée d'emprunter. C'est ainsi qu'elle perd ses bijoux en 1322-1324, après les avoir engagés à des financiers de Verdun et de Metz.

La comtesse fait de grandes dépenses d'habillement pour elle, pour ses deux enfants, Henri et Aliénor, et pour ses dames d'honneur. Ses robes lui coûtent 70 lb. à Paris en 1321. On paye 50 lb. pour 20 aunes de drap fin marbré pour les enfants. Les dames d'honneur sont magnifiquement vêtues de robes de drap de Malines et de Bruxelles, confectionnées pour assister au sacre du roi de France à Reims, le 21 février 1322.

L'entourage du comte, appelé «la maisnie» se compose de six arbalétriers-gardes du corps, commandés par un maître, de huit pages, de deux «physiciens», Jean de Milan et Maître Etienne, d'un barbier, et de plusieurs sonneurs de trompe.

À ces domestiques s'ajoute un important personnel de vénerie : cinq grands veneurs, cinq valets des chiens, quatre conducteurs de chars pour le matériel. À la fin du règne, en 1335, le personnel de vénerie se monte à une quarantaine de personnes. On dénombre aussi de nombreux chiens et l'on chasse aux lièvres, aux cerfs, aux porcs (sangliers), aux loups et aux loutres.

La chasse au vol emploie cinq fauconniers à cheval et leurs valets. On compte aussi des oiseleurs et des valets de volière pour les oiseaux exotiques du comte et de la comtesse.

Les vêtements du comte Edouard se composent de trois «garde-robes» :

- Un équipement de guerre et d'apparat pour les joutes et les tournois : armure, heaume à plumes de coq, harnais pour les chevaux. Pour le transport, on trouve deux chariots d'apparat avec des coffres, des harnais et des attelages de chevaux.
- Les vêtements utilitaires et de cérémonie se montrent nombreux et variés. Le comte s'habille de soie et de fourrure de menu vair : le luxe vestimentaire est de rigueur.
- Enfin, la livrée comprend des vêtements de cérémonie en drap rayé de Gand, en drap de soie marbré vert et en d'autres tissus de luxe, qui sont destinés aux pairs du comte Edouard et aux membres des ambassades. On rivalise de magnificence avec les membres des autres cours, celle du roi de France, celle du pape à Avignon, par exemple.

Les chevaux tiennent naturellement une place essentielle dans la vie de ces chevaliers. On distingue les chevaux communs (*roncins*) et les grands chevaux (*destriers*) pour la guerre et la parade. Un cheval commun coûte de 10 à 20 lb. tournois selon les occasions et les foires. Les grands chevaux, ou chevaux de race, peuvent atteindre des prix extrêmement élevés. En 1322, de grands chevaux achetés à la foire de Bar-sur-Aube sont payés 200 à 240 lb. En 1327, le comte fait acheter deux grands destriers pour le prix de 880 lb., ce qui représente quelque vingt-cinq ans de salaire à un sou par jour pour un valet. La même année, un cheval «blond» est payé 385 lb.

Fêtes et voyages de l'année 1322. L'étude du registre du compte général de 1321-1328 permet, en suivant les déplacements des chariots de l'équipement de parade, de dresser un calendrier des événements de l'année 1322.

Il y eut d'abord des joutes à Etain au moment de Pâques, puis d'autres joutes à Maubeuge en Hainaut. Vint ensuite une fête à Paris, en cour de France, puis un tournoi à Sissonne près de Laon. Mais la grande affaire de l'année fut le *sacre du roi de France Charles IV à Reims*. Le sacre eut lieu le 21 février 1322 et le comte Edouard fut invité à la fois comme beau-frère du roi et comme vassal pour le Barrois mouvant.

Le comte de Bar fit acheter de riches draps de Bruxelles et de Gand, ainsi que des *pennes* de fourrure, et les achats furent faits à Paris, à Reims et à Lagny. Le sergent des foires de Champagne reçut une gratification de 50 sous tournoi pour avoir facilité les achats. Ces fournitures servirent à confectionner des vêtements d'apparat pour la «livrée» du comte qui se composait de huit bacheliers, de vingt écuyers et de trois bannerets. Le comte fit également habiller de «robes» magnifiques les trois pairs du comté, c'est-à-dire le comte de Vaudémont, le sire de Joinville et le sire de Bauffremont. Il y eut également des robes de grand luxe pour les chevaliers et les conseillers qui accompagnaient Edouard. Chevaliers et conseillers s'appelaient : Jacques l'Ermitte, Ogier de Saint-Chéron, Jacques de Bouvigny, Aubert de Nancy et Habrant de Breux. La comtesse Marie de Bourgogne et sa propre cour faisaient partie des accompagnateurs du comte Edouard.

On emporta aussi les chariots des équipements de parade, les harnais et les bagages. Les frais de séjour de la cour de Bar à Reims se montèrent à 396 lb. et les gages des domestiques extraordinaires coûtèrent 148 livres.

Le comte Edouard revint à la cour de France pour assister au remariage du jeune roi Charles IV le 21 septembre 1322. Les noces, célébrées à Provins, unirent le dernier des capétiens directs à Marie de Luxembourg, sœur de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême, voisin et compétiteur épisodique du comte de Bar pour la garde de Verdun et pour la possession de la ville de Damvillers.

A la fin de l'année 1322, le comte Edouard se rendit à Avignon avec son épouse afin d'y faire une visite au pape Jean XXII. Leur séjour dura plusieurs semaines. Le 31 janvier 1323, le pape concéda au comte de Bar le droit de posséder un autel portatif et d'y faire célébrer des messes privées.

Edouard poursuivit son voyage et se rendit d'Avignon à Compostelle. Il revint en Barrois aux environs de Pâques 1323.

Les guerres : la fin du Carême apporte chaque année la levée de l'interdiction canonique de faire la guerre. Le début du printemps donne souvent lieu à quelque expédition militaire. Le comte envoie alors des convocations à ses vassaux et aux sujets astreints au service. On fait des emprunts pour payer les

journées de service hors du temps fixé, on rassemble des chars de ravitaillement : tonneaux de vin d'Alsace, tonneaux de harengs, fûts d'huile, d'oignons et de pois, tonneaux contenant du pain pour le tenir à l'abri de la pluie. On rassemble aussi de l'armement et des carreaux d'arbalète et l'on se met en campagne pour quelques semaines.

C'est ainsi qu'en 1321-1328 le comte Edouard fait la guerre trois fois contre ou avec Jean l'Aveugle, dont nous venons de citer le nom.

En 1321, le comte de Bar lui fait la guerre parce que le prince luxembourgeois a voulu s'emparer de la garde de Verdun. La guerre donne lieu au siège du château de Muraut à Damvillers. La paix est rétablie le 28 mai 1323 à Mantes.

En 1324 est conclue, le 25 août, l'Alliance des Quatre Seigneurs dirigée contre la ville de Metz. Les princes alliés sont le comte Edouard, le comte de Luxembourg et son oncle l'archevêque de Trèves, et le duc de Lorraine Ferry IV. Les belligérants mettent le siège devant Metz (1325), mais ne tardent pas à se disputer entre eux. Après diverses péripéties, la paix est rétablie le 27 juin 1327.

L'année suivante, le comte Edouard fait encore la guerre à Jean l'Aveugle qui a indûment fortifié Damvillers. Après une suspension d'armes arrêtée à Marville (13 août 1329), la paix est conclue à Poissy le 12 juin 1330. Ces événements militaires nous paraissent lassants par leur caractère répétitif et dérisoire quant aux résultats atteints, si l'on oublie qu'ils font le malheur de nombreuses petites gens. Mais ils font partie des mœurs du temps. Ils trahissent en tous cas l'esprit chimérique et la pusillanimité des grands feudataires qui s'y lançaient sans comprendre qu'ils y préparent leur perte finale.

Les châteaux et les résidences. Le comte Edouard, nous l'avons dit, possède au moins un château au siège de chaque châtellenie. Les châteaux existent donc au nombre de vingt et sont régulièrement entretenus, mais ils sont archaïques et incommodes. Le comte et sa « maisnie » préfèrent désormais les hôtels urbains aux châteaux de la première génération. C'est ainsi, par exemple, que le vieux château de Mousson et celui qui domine Saint-Mihiel sont abandonnés aux prévôts et aux sergents d'armes et sont remplacés par des résidences urbaines à Pont-à-Mousson, d'une part, dans la ville basse de Saint-Mihiel, d'autre part.

A l'époque envisagée, deux grands châteaux anciens restent habités et fréquentés par le comte, par la comtesse et leur entourage. Ce sont les châteaux de Bar-le-Duc et de Clermont-en-Argonne. Les vieux châteaux anciens, comme ceux de Foug, de Lachaussée ou de Briey, servent au personnel local et occasionnellement au comte et à ses chevaliers.

A côté de ces châteaux anciens, il existe désormais des hôtels urbains ou des maisons-fortes rurales qui forment des résidences habituelles fréquemment nommées dans les comptes. Ce sont les résidences de Villers-le-Sec, près de Montiers-sur-Saulx ; de Jeand'heures ; de la Grange-au-Chesne, près de Barle-Duc ; un hôtel important à Pont-à-Mousson ; l'hôtel de la Triboudette à Saint-Mihiel ; la résidence de Kœur-la-Petite, proche de Sampigny, et enfin la maison-forte de Savonnières-en-Perthois, près de Stainville. On pourrait également citer une vingtaine d'autres maisons de divers statuts en Barrois mais aussi à Paris, à Toul et peut-être à Metz. Le comte Edouard est donc largement pourvu.

La plupart de ces résidences ne durèrent que le temps d'une génération. Seule la maison de Kœur servait encore un siècle plus tard, au temps du roi René qui était duc de Bar. L'hôtel de Pont-à-Mousson, pour sa part, fut transformé en château en plusieurs campagnes de construction au cours du XIV^e siècle.

Mourir comme on a vécu : gloires et fumées d'Orient

Comme le registre de comptes qui nous intéresse se termine en 1328, rien n'y laisse présager la fin du comte Edouard qui est arrivée en 1336. Il n'est cependant pas inutile d'évoquer ici cette mort «exotique» pour terminer le passage en revue que nous venons de faire de la biographie du grand seigneur pendant les six ans et onze mois couverts par le registre des Archives de la Meuse.

Une idée de croisade fermentait dans les esprits depuis 1335 et le roi Philippe VI brûlait de l'envie d'arracher les lieux saints aux Sarrasins. Un aventurier champenois, héritier du duché d'Athènes ayant fait jadis partie de l'empire latin de Constantinople, voulant profiter de la croisade pour récupérer son duché, avait promis au comte Edouard de l'associer à sa fortune future. Séduit par ces projets merveilleux, Edouard s'était démené pour trouver des fonds à emprunter à travers son comté, en Champagne et à Paris. On prépara l'expédition au château de Briey, dans une réunion de chefs de guerre tenue à la Noël 1335.

Le comte Edouard, l'un des plus ardents, quitta le Barrois vers le 22 mars 1336, c'est-à-dire avant les Rameaux, sans attendre les autres. Le roi Philippe VI, redoutant la menace anglaise, ne partit pas. En juillet 1336 seulement, les grands officiers du comte Edouard trouvèrent à emprunter 6 000 florins d'or sur le marché parisien. Comment cet or fut-il envoyé à la poursuite du comte de Bar ? On aimerait à l'apprendre mais on perd la trace du prince lorrain pendant plusieurs mois. On ne retrouve la trace du comte de Bar que pour apprendre sa mort. Elle survint pour des causes inconnues, à Famagouste, port de la côte orientale de Chypre, le lundi 11 novembre 1336. Le défunt était âgé de 40 ans.

Le doyen des accompagnateurs, Thiébaud de Bar, sire de Pierrepont, cousin germain du défunt, fit dresser une charte faisant le bilan des événements. On avait trouvé sur le comte Edouard une bourse contenant 844 florins de Florence. Son chapelain Gérard de la Mothe, trésorier de l'expédition, déclara détenir 2 654 florins de Florence, 37 florins à l'Agnel et 4 réaux d'or.

On réserva au défunt de belles obsèques. Ses quatre chevaliers, ses deux écuyers et ses autres barons reçurent de riches vêtements de deuil. Le chapelain fit des aumônes aux pauvres. Le corps d'Edouard fut inhumé à Famagouste.

On était dans le Carême de 1337 quand la nouvelle du trépas parvint à Bar-le-Duc. La famille et les chevaliers prirent le deuil. On célébra des services funèbres. Un grand nombre d'invités se pressèrent au repas funéraire. Ce fut un banquet maigre. On y servit 2 108 pièces de poisson et 69 muids de vin. On brûla des cierges pour 2 278 livres de cire et 348 livres de suif.

Ces détails funéraires n'apportent rien à l'histoire générale, mais ils soulignent crûment la petitesse des choses humaines quand on les regarde dans leur vérité.

Il n'est rien resté d'Edouard I^{er}, comte de Bar, si ce n'est un souvenir, intéressant certes, mais impalpable.

Ses restes mortels ont disparu, son sarcophage également, car les Sarrasins ont profané les sépultures de toutes les églises franques de Chypre et transformé en mosquée la cathédrale Saint-Nicolas de Famagouste.



Discussion

Le Vice-Président François Le Tacon remercie le conférencier et le félicite pour son érudition et pour l'intérêt de son exposé. Soulignant que les documents évoqués donnaient surtout des renseignements sur les recettes du Comte de Bar, il demande si on peut indirectement en tirer des connaissances sur l'état de la population et ses ressources.

Monsieur Collin répond qu'il est certain que le petit peuple paye mais comme il paye régulièrement les redevances, on peut en inférer que les gens devaient vivre à peu près normalement. Il y avait des «maladrieries», établissements de charité où étaient soignés les pauvres sans ressources. Ils y étaient hébergés et nourris correctement. Une de ces maladrieries se trouvait à Foug. Les revenus étaient ceux de l'agriculture et provenaient du bétail et des cultures. On sait aussi qu'il y avait des épidémies et des lépreux. Ceux-ci étaient assignés

à résidence car on avait une vague idée de la contagion. Une de ces léproseries se trouvait à Bar-le-Duc. Quant au nombre des lépreux, on ne le connaît pas. La peste faisait aussi des ravages et le Duc, mort à Famagouste, est peut-être mort de la peste. L'année de la «grande contagion», on estime la disparition de la population à un tiers environ. De façon générale, le comte de Bar ne fait pas de dettes. Il ne fait pas non plus de plans très précis sur ce qu'il aura à dépenser et pense qu'il pourra toujours «s'en sortir».

Monsieur Le Tacon pose alors une deuxième question : Comment *les hommes de corps* étaient-ils payés ? Recevaient-ils de l'argent ?

Monsieur Collin dit que le commerce agricole était essentiellement un commerce de troc mais on manipulait de l'or et l'on en frappait. Les banquiers de l'époque étaient les Lombards et les Juifs. Malgré tout, le numéraire était rare.

Monsieur Rivail demande si les documents dont M. Collin fait état permettent d'affiner ce que l'on sait sur la démographie ?

Monsieur Collin répond qu'on a la liste des prévôtés mais qu'on ne sait pas combien il y avait de paroisses dans chaque prévôté. On sait par exemple combien Domgermain comptait d'habitants en 1628 mais on ne sait pas combien il y en avait vingt ans plus tard. Les impôts étaient payés par «feu» et on évalue à cinq le nombre de personnes vivant dans un «feu», mais ce n'est là qu'une estimation.

Monsieur Bonnefont demande : Qu'en est-il des communautés religieuses ?

Monsieur Collin répond qu'elles n'apparaissent pas dans les comptes. On connaît par contre l'achat et le prix de l'achat, par une communauté religieuse, de «La grange aux chênes». On sait donc que les communautés achetaient des propriétés. Il y avait un certain anticléricalisme et on empêchait les anciennes abbayes de se peupler, d'où une diminution des moines. Les Bénédictins se trouvaient surtout dans les campagnes mais certains ordres nouveaux comme les ordres mendiants avaient le vent en poupe. Le comte de Bar semble avoir été un peu avare. Il prétend avoir acheté un autel portatif à Avignon mais c'est peut-être le pape qui lui a donné.

Monsieur Vicq fait remarquer que les banquiers lombards sont bien connus depuis les livres de Maurice Druon sur «Les rois maudits». Monsieur Vicq a entendu dire qu'il y avait, à Custines, une maison des lombards. Où était son siège ?

Monsieur Collin confirme qu'il y avait bien une telle maison et on ne montre à Custines une ancienne maison-forte appelée «Maison des Lombards».

Monsieur Flon explique que les Lombards possédaient bien des maisons où ils entreposaient ce qu'ils prenaient en gage : meubles, outils, etc... La monnaie qu'ils utilisaient était celle des rois de France mais ils acceptaient aussi les paiements en nature.

Monsieur Hachet dit qu'il y a une rue des lombards à Toul.

Monsieur Rose précise ce qu'on entend par «accord de trompe». Toutes les trompes étaient accordées en même temps car elles devaient avoir toutes le même son alors qu'elles étaient de fabrication différente et que leurs dimensions n'étaient pas toujours identiques.

Madame Créhange pose trois questions à propos des comptes évoqués par le conférencier : Etaient-ils diffusés ? Possède-t-on des actes en rapport avec eux ? L'argent était-il un facteur important dans la décision de guerroyer ?

Monsieur Collin répond que la tenue des comptes n'était pas publique mais privée. On possède des actes de vente, les chartes qui avaient fait l'objet de la transaction. Quant à trouver l'argent pour aller guerroyer, on ne se posait pas la question. On faisait la guerre sans s'occuper du prix. Le Conte de Bar faisait la guerre à tout le monde. Prisonnier du Duc de Lorraine, en 1313, il doit payer une forte rançon et pourtant s'acquitte de sa dette. Tout le monde trompait tout le monde sur les prix.

Monsieur Curien demande si à partir des données que l'on possède, on peut savoir quel était l'état de la population ? Etaient-elle résignée ou révoltée ?

Monsieur Collin estime que c'est difficile à dire. Il fallait faire vivre sa femme et ses enfants. Un valet à cheval était payé un sou par jour. « Un sou par jour » était du reste le prix moyen de la main d'œuvre qui, par ailleurs, ne manquait pas. Le maître arbalétrier était, lui, payé davantage et gagnait deux sous et demi par jour. Quant aux domestiques, ils étaient habillés par leur maître. On ne sait pas bien quel était leur train de vie.

Monsieur Vicq demande s'il y avait des vols, des trafics, des détournements ? Possède-t-on les minutes des procès ?

Monsieur Collin répond qu'on a des relevés d'amendes mais pas de barèmes fixes. On pouvait payer en bétail ou en argent.

Notes

- (1) Le registre est conservé aux Archives de la Meuse à Bar-le-Duc, sous la cote B 492. Il comporte 154 folios de papier mesurant 440 x 318 mm. ou environ. Il est de format in-folio. Le registre contient à peu près trois cents pages d'écriture et quelques pages demeurées blanches.
- (2) Hubert COLLIN, *Les plus anciens comptes administratifs du Barrois. II.- Le compte général de Jean Petitprêtre de Revigny pour le comté de Bar (1321-1328). Les Recettes*, dans *Lotharingia*, t. III, 1991, p. 173-249.- Du même, III.- *Les Dépenses*, dans *Lotharingia*, t. XII, 2004, p. 33-151. A paraître : un index général par noms de lieux, noms d'hommes et noms de matières. Françoise HUDRY-BICHELONNE, *L'administration du comté de Bar sous Edouard I^{er} (1302-1336)* dans *Bulletin des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse, Bar-le-Duc*, 1966, p. 3-24 et 1967, p. 3-15.- Gérard NAUD, *Le comte de Bar, client en foires de Champagne de 1322 à 1328*, dans *Annales de l'Est*, 1967, p. 217-251.



Bibliographie

- On trouvera une biographie du comte de Bar Edouard I^{er} dans : Georges POUILL, *La maison souveraine et ducale de Bar*. Nancy, Presses Universitaires, 1994, 455 p. in-4°.
- On pourra aussi, pour plus de détails, se reporter à nos études publiées dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* après les divers congrès suivants :
- Année 1964 : Pont-à-Mousson, ville impériale et le fonctionnement de sa prévôté de 1322 à 1425, p. 85-111.
- Année 1965 : L'administration seigneuriale des villages lorrains et le système fiscal de l'assise au début du XIV^{ème} siècle, p. 393-411.
- Année 1968 : Les ressources alimentaires en Lorraine au XIV^{ème} siècle, p. 37-75.
- Année 1969 : Le train de vie d'Edouard I^{er}, comte de Bar (1332-1336), p.793-817.
- Année 1971 : Le comté de Bar au début du XIV^{ème} siècle. Etude de géographie administrative et économique, p. 81-93.
- Année 1976 : Etat des châteaux du comte de Bar en 1336, p. 155-177.

